

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 20 septembre 2021

Date de l'annonce publique de la séance : 10 septembre 2021

Date de la convocation des conseillers : 10 septembre 2021

Présents dans la salle des fêtes :

MMes/MM. Schaaf, bourgmestre

Steichen, Solvi, échevins

Halsdorf, Feith-Juncker, Gutenkauf, Nicolay P., Feypel, Steffen, Delgado, Theis, conseillers

Thomas, secrétaire adjt (en remplacement du secrétaire empêché)

Absentes, excusées : Mmes Reuter-Schmit, Birchen, conseillers

Point de l'ordre du jour : 4.8

Objet : Approbation du contrat de louage d'un emplacement affecté à l'implantation d'une station de mobilophonie au bord d'un chemin vicinal à Warken

Le conseil communal,

Considérant que l'opérateur de téléphonie « Proximus Luxembourg SA » se propose d'installer et d'exploiter une station de télécommunications mobiles au bord d'un chemin vicinal reliant les localités de Warken et de Burden ;

Vu l'avis favorable du collègue échevinal qui précise que l'exploitation d'une station de mobilophonie est soumise à une autorisation commodo conformément aux dispositions de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu le contrat de louage d'un emplacement affecté à l'implantation d'une station de mobilophonie au bord d'un chemin vicinal à Warken, conclu entre la Ville d'Ettelbruck, représentée par son collègue échevinal, et la société anonyme « Proximus Luxembourg », immatriculée sous le numéro d'identification B 19.669 au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, établie 18, rue du Puit, Z.A. Bourmicht à L-8070 BERTRANGE, représentée par Messieurs Luis CAMARA, Chief Consumer Market Officer et Guy MINELLA, Chief Technical Officer ;

Précisant que le prix du loyer annuel a été fixé d'un commun accord à **1 800 €** soumis aux fluctuations de l'indice, à partir du 1^{er} octobre 2021 ;

Vu que le seuil de 10 000 € prévu aux dispositions de l'article 106 – 3° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 n'est pas dépassé, la présente n'est pas soumise à l'approbation de la Ministre de l'Intérieur ;

décide à l'unanimité :

d'approuver le contrat de louage d'un emplacement affecté à l'implantation d'une station de mobilophonie au bord d'un chemin vicinal à Warken, conclu entre la Ville d'Ettelbruck et l'opérateur de téléphonie « Proximus Luxembourg SA » à partir du 1^{er} octobre 2021 pour un prix de loyer annuel de **1 800 €** soumis aux fluctuations de l'indice.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 21 septembre 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire adjt,

Jean-Paul SCHAAF

Jean THOMAS